

JORF n°0278 du 30 novembre 2016

Texte n°51

Arrêté du 29 novembre 2016 fixant le nombre d'étudiants et d'internes en médecine pouvant signer un contrat d'engagement de service public au titre de l'année universitaire 2016-2017

NOR: AFSH1635017A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/29/AFSH1635017A/jo/texte>

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministre de l'économie et des finances et de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 29 novembre 2016, le nombre d'étudiants et d'internes en médecine pouvant signer un contrat d'engagement de service public en application de l'article R. 632-67 du code de l'éducation au titre de l'année universitaire 2016-2017 est fixé et réparti de la manière suivante :

UFR	NOMBRE DE CONTRATS D'ENGAGEMENT de service public offerts aux étudiants en médecine	NOMBRE DE CONTRATS D'ENGAGEMENT de service public offerts aux internes en médecine
Aix-Marseille (+ Corse)	8	7
Amiens	8	8
Angers	5	6
Antilles-Guyane	8	8
Besançon	4	4
Bordeaux-II	10	9
Brest	4	4
Caen	8	7
Clermont-Ferrand-I	10	8

Dijon	7	6
Grenoble-I	5	7
La Réunion	2	2
Lille-II + Faculté libre de Lille	13	12
Limoges	7	3
Lyon-I	13	9
Montpellier-I	8	7
Lorraine	8	7
Nantes	6	5
Nice	3	4
Paris-V	8	7
Paris-VI	7	6
Paris-VII	5	6
Paris-XI	3	3
Paris-XII	6	3
Paris-XIII	28	8
Poitiers	11	8
Reims	8	7
Rennes-I	7	7
Rouen	8	10
Saint-Etienne	5	5
Strasbourg	5	3
Toulouse-III	10	11
Tours	10	6
Versailles - Saint-Quentin	4	3

TOTAL	262	216
-------	-----	-----